

CHATEAUBRIAND COMBOURG SECTION BASKET

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2022/2023

Pour un RENOUELEMENT ou une CRÉATION:

1 / S'inscrire pour la nouvelle saison directement sur le site du comité d'Ille et Vilaine de Basket (via un lien qui vous sera envoyé par mail)

Une photo au format numérique vous sera demandée ainsi que des pièces justificatives telles que le certificat médical ou une copie de carte d'identité par exemple.

2/ Pour compléter le dossier, il faudra ensuite fournir au club (à déposer pendant les permanences ou chez Didier - adresse en bas de page) :

- une enveloppe timbrée à votre adresse (par famille)
- un chèque à l'ordre de la Chateaubriand Combourg section basket correspondant au montant de la cotisation. Les chèques vacances sont acceptés. Les règlements échelonnés sont possibles.
- un chèque caution de 45€ libellé au nom de la Chateaubriand Combourg Basket avec le prénom et nom du joueur au verso. Il vous sera rendu en fin de saison en échange de votre maillot (+ short s'il vous en a été fourni un), Si les permanences ne sont pas assurées une sanction sportive sera mise en place (suspension de match jusqu'à ce que la permanence soit assurée).

Tarif dégressif à partir de la 3ème licence d'une même famille (50% de réduction sur la licence la plus chère).

Majoration de 10€ si le dossier renouvellement est rendu après le 31 juillet.

3/ En début de saison, il vous sera également demandé de compléter et signer 3 autres documents :

- l'autorisation de sorties pour les mineurs
- l'autorisation de droit d'images
- le règlement intérieur de la section basket de la Chateaubriand Combourg

Pour une MUTATION :

S'inscrire pour la nouvelle saison directement sur le site du comité en complétant un document spécifique.

Les autres documents à fournir sont les mêmes que pour une licence classique.

Le montant de la licence sera augmenté de 40 € (soit 60 € pris en charge par le club).

ATTENTION : Un dossier de licence incomplet ne pourra être validé !

Le montant des cotisations 2022/2023 :

| CATÉGORIES | ANNÉES DE NAISSANCE | MONTANTS CRÉATIONS et RENOUELEMENTS avant le 31/07/2022 | MONTANTS RENOUELEMENTS à partir du 01/08/2022 |
|---------------------------|------------------------|---|---|
| U7 | 16-17 | 80 € | 90 € |
| U9 | 14-15 | 100 € | 110 € |
| U11 | 12-13 | 110 € | 120 € |
| U13 | 10-11 | 120 € | 130 € |
| U15 | 08-09 | 130 € | 140 € |
| U17 | 06-07 | 150 € | 160 € |
| U20 | 03-04-05 | 160 € | 170 € |
| SENIORS | 02 et + | 160 € | 170 € |
| LOISIRS | | 90 € | 100 € |
| ACCOMPAGNATEUR (COACH) | | 0€ | |

Dossier à déposer : chez Didier TREMORIN, 37 Avenue Général De Gaulle 35270 Combourg -----

Partie à conserver-----

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le bureau de la section basket de la Chateaubriand Combourg est chargé de faire respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement intérieur et de déterminer les sanctions qu'entraînerait un éventuel manquement aux règles qui y sont édictées.

Article 2 : Le respect des dirigeants, entraîneurs, coachs, joueurs et spectateurs est exigé en toutes circonstances. Il en est de même envers les arbitres et les personnes de permanence à la table de marque. Le comportement de tous doit être irréprochable pendant les matchs. Le club se décharge d'éventuelles sanctions sportives et extra-sportives (le club risquant des sanctions financières et sportives). L'amende sera directement réclamée au responsable.

La salle et le matériel mis à disposition doivent être également respectés.

Article 3 : Tous les joueurs s'engagent à participer avec assiduité aux entraînements et à tous les matchs sauf en cas d'impossibilité majeure. Dans ce cas, le joueur doit prévenir son coach.

Article 4 : Les horaires des entraînements et des matchs doivent être scrupuleusement respectés. Pour les U7 et U9, les parents doivent impérativement amener et venir récupérer les enfants à l'intérieur de la salle. Les parents pourront être sollicités pour le fonctionnement de nos journées sportives. Les horaires peuvent être consultés sur le tableau d'affichage de l'espace sportif communal du chatel. Pour les matchs à domicile, il convient d'arriver 30 minutes avant l'heure de la rencontre.

Article 5 : Chaque joueur, à partir de la catégorie U11 s'engage à assurer des permanences à la salle selon le planning affiché. Des sessions de formation sont organisées en début de saison pour les débutants. Les plus petits sont mis en doublon avec un jeune de catégorie supérieure. En cas d'indisponibilité, le licencié de permanence doit trouver un remplaçant.

ATTENTION : Si les permanences ne sont pas assurées une sanction sportive sera mise en place (suspension de match jusqu'à ce que la permanence soit assurée).

Article 6 : Chaque joueur de la catégorie sénior est amené deux à cinq fois par an à être responsable de salle une partie du samedi ou le dimanche. En cas d'indisponibilité, il convient de se faire remplacer.

Le rôle du responsable de salle est d'ouvrir la salle 30 minutes avant le début de la première rencontre, accueillir les équipes, s'assurer de la présence des arbitres, marqueur et chronométrateur, faire respecter les horaires des matchs, tenir la buvette, mettre à disposition du coach des bouteilles pour offrir un verre à la fin de chaque match et enfin, s'assurer du rangement de la salle avant sa fermeture. Il note les éventuelles absences aux permanences de salle.

Article 7 : Les parents des joueurs mineurs s'engagent à assurer, selon un planning arrêté par le coach, le transport des joueurs pour les matchs se déroulant à l'extérieur, dans le respect des limitations de vitesse et interdiction de fumer et/ou vapoter avec les enfants à bord. Cela représente deux à trois transports par saison.

Article 8 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât sur objet personnel lors des entraînements, matchs ou permanences de salle.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les horaires d'entraînement seront communiqués dès que nous aurons davantage d'informations sur la situation actuelle.
- Il peut arriver que des entraînements soient annulés au dernier moment, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur.
- Pour les équipes U9, nous recherchons des parents référents afin de seconder le coach (souvent mineur pour cette catégorie) dans les aspects logistiques : planning voiture, gestion des maillots, transmission d'informations aux joueurs, récupérer les licences, ballons etc... : Nul besoin d'avoir des connaissances en basket !
- Des stages sont organisés pendant les vacances scolaires.
- N'oubliez pas de consulter régulièrement le facebook/ instagram ou site internet du club ou vous trouverez notamment le planning des matchs de chaque week-end :

COORDONNÉES

Didier TREMORIN, président : 06.08.05.65.77

Pauline GAUTIER, secrétaire : 06.67.65.83.48

-----Partie à remettre au club-----

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM: _____ PRÉNOM : _____
SEXE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____
ADRESSE : _____
TÉLÉPHONE fixe: _____ TELEPHONE portable : _____

ADRESSE INTERNET : _____

S'AGIT-IL D'un Renouvellement Nouvel inscrit
 Mutation
CATÉGORIE : U7 U9 U11 U13
 U15 U17 U20 Sénior Détente Dirigeant

PROBLEME DE SANTE : _____

Observations : _____

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (demande de la fédération de basket)

Date et Signature

AUTORISATIONS DE SORTIE POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) _____

Agissant en qualité de Père Mère Tuteur légal

De l'enfant (*Prénom et Nom*) _____

Autorise :

- Mon enfant, licencié dans les catégories U11, U13, U15 ou U17, à repartir seul à la fin des entraînements et des matchs.
- Mon enfant à participer pour la saison 2019/2020 aux rencontres se déroulant à Combourg et à l'extérieur, à être véhiculé pour les matchs se déroulant à l'extérieur par le coach et/ou les parents des autres joueurs de l'équipe.
- Mon enfant à recevoir en mon absence les premiers soins que son état de santé nécessite, y compris l'appel du centre de secours, sur décision du coach, des parents véhiculant l'équipe de mon enfant, du responsable de salle, des dirigeants du club ou d'un médecin.

Je déclare être informé(e) que la responsabilité du club envers mon enfant ne s'exerce uniquement que dans les horaires définis d'entraînement, de match et de permanence de salle. Je m'engage d'autre part à m'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un dirigeant à chaque fois que je dépose mon enfant à la salle.

DATE ET SIGNATURE(S) : _____

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit d'image.

J'autorise l'utilisation sans contrepartie financière de photos témoignant de l'activité du club sur lesquelles j'apparais où apparaît mon enfant mineur.

Fait à _____ le ___/___/_____

Signature de l'adhérent majeur ou les représentants légaux pour les mineurs.

ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR

NOM et PRÉNOM DU LICENCIÉ :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signature du joueur précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Fait à _____ le ___/___/_____

Le joueur

Pour les mineurs, ses représentants légaux.

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR

- La fiche de renseignements complétée et signée,
- La fiche d'autorisation pour les mineurs complétée et signée,
- L'autorisation du droit d'images complétée et signée,
- L'adhésion au règlement intérieur complétée et signée par le joueur et leurs représentants légaux pour l'enfant mineur,
- 1 Chèque à l'ordre de « La Chateaubriand Combourg section Basket » pour le montant de la cotisation avec le prénom et le nom du licencié au verso,
- 1 Chèque de caution, de 45 € à l'ordre de « La Chateaubriand Combourg section Basket », avec le prénom et le nom du licencié au verso,

Trois permanences seront assurées pour récolte des maillots et règlement des licences :

- Le samedi 2 juillet de 10h30 à 12h30 à l'espace sportif communal du chatel.

- Le samedi 16 juillet de 10h30 à 12h30 à l'espace sportif communal du chatel
- Le samedi 23 juillet de 10h30 à 12h30 à l'espace sportif communal du chatel.